



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2013

Présents : Philippe FALKENAU – Eveline NICOLAS - Maurice OUERFELLI – Philippe HULOT – Bernard VERSCHELDEM – Claude BOUHELIER – Cécile GAUVILLE HERBET – Jacky MELIQUE – Philippe PORCHER – Alain TROUVE - Michel CAILLOUX – Guillaume MARECHAL – Christophe KROL – Henri KIRIEL – Stanislas HALAMA

Absents Excusés : Mireille FALQUE pouvoir à Maurice OUERFELLI
Françoise LEDOUX pouvoir à Philippe FALKENAU
Sylvie BERTIN pouvoir à Eveline NICOLAS
Sandra DINET pouvoir à Claude BOUHELIER

Guillaume MARECHAL est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

1. Délibération pour approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 24 septembre 2013 :

Le compte rendu du conseil municipal du 24 septembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

2. Délibération pour consultation de maîtrise d'œuvre pour renforcement réseau d'eau potable :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que ces travaux de renforcement du réseau d'eau potable font suite à l'étude diagnostique réalisée par le Cabinet BERIM en 2012.

Le programme de travaux est le suivant : renforcement du réseau entre St Christophe et mi-côte, renforcement rue Saint Christophe, installation d'un surpresseur en sortie du réservoir mi-côte et amélioration de la qualité à la distribution du réservoir de mi-côte.

Le montant total des travaux estimé est de 303 780 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre de ces travaux.

3. Délibérations pour indemnités au perceuteur :

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 %,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Monsieur Didier DOUBLET, receveur municipal soit 485.52€ décompté de la CSG, RDS et du 1% solidarité pour 2013.

4. Adhésion à l'association syndicale (Oise Habitat)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'en raison de la coexistence d'affectations à des utilisations différentes, la résidence « Les Geais » :

- . comprenant 2 bâtiments : l'un à usage exclusif d'habitations, situé rue André Frilay, l'autre, à usage mixte d'habitation et de commerces, situé rue du Général de Gaulle
- . édifiés sur le terrain cadastré section D numéro 969 (2139m²) par Oise Habitat, Office Public de l'Habitat des Communes de l'Oise, aujourd'hui propriétaire des logements la composant et mis en vente, dans le cadre de la politique d'aliénation du patrimoine HLM ancien menée par cet organisme.

A été divisée en volumes décrits dans l'état descriptif de division volumétrique établi le 25 juin 1996 et modifié le 7 juillet 2003 par Maître BOUTHORS, alors Notaire à Pont Ste Maxence.

Considérant la nécessité, pour le bon fonctionnement de ces volumes, de créer et de mettre en place une Association Syndicale Libre de propriétaires, chargée d'assurer le respect du règlement de jouissance particulier applicable à la Résidence « Les Geais ».

Considérant qu'autorisée par délibération du 27 avril 1993, la Commune de Fleurines s'est portée acquéreur, aux termes d'un acte reçu le 25 juin 1996 par Maître Rémy, BOUTHORS, alors notaire à Pont Ste Maxence, des volumes numéros 102 et 103 formant respectivement les locaux commerciaux actuellement loués.

Considérant qu'autorisée par délibération du 20 septembre 2002, la Commune de Fleurines s'est portée acquéreur, aux termes d'un acte reçu le 7 juillet 2003 par Maître Rémy BOUTHORS, alors notaire à Pont Ste Maxence, du volume numéro 5 comprenant les espaces verts et les places de stationnement se trouvant entre les deux bâtiments ci-dessus mentionnés.

Considérant qu'en conséquence, la Commune de Fleurines sera de plein droit membre de l'organe de gestion dont les statuts seront établis par Maître Benoît VAN THEMSCHE, notaire associé à Creil, qui aura également dans le cadre du règlement de jouissance particulier, à définir les règles d'usage et d'occupation de l'ensemble immobilier.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal de Fleurines :

- Prend acte de l'adhésion de plein droit de la commune de Fleurines à l'Association Syndicale Libre des propriétaires sus désignée dont la présidence du Bureau pourra être assurée par Oise Habitat, Office Public de l'Habitat des Communes de l'Oise.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes, documents et conventions relatifs à l'objet de cette Association Syndicale Libre.

5. Adhésion au syndicat intercommunal d'aménagement et de construction des communes de l'Oise :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- qu'une demande d'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Construction des communes de l'Oise a été formulée par les Conseils Municipaux des Communes de Baillevall, Catenoy, Neuilly en Thelle, Nogent sur Oise, Nointel, Sacy le Petit, Saint Maximin, Wavignies.
- Que le Comité syndical du dit Syndicat réuni le 19 juin 2013 et dont il a reçu copie de sa délibération en traitant pour bonne information, a agréé chacune de ces huit communes comme nouveau membre, sous condition suspensive de l'accord de leur Conseil Municipal,
- Que conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de chaque Commune déjà membre du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Construction des Communes de l'Oise doit se prononcer sur l'admission de tout nouveau membre au Syndicat.

Monsieur Le Maire propose d'accepter l'adhésion des Communes précitées au dit Syndicat Intercommunal.

Après avoir entendu l'exposé et la proposition de Monsieur Le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

Article unique : Accepte l'adhésion des Communes de Bailleval, Catenoy, Neuilly en Thelle, Nogent sur Oise, Nointel, Sacy le Petit, Saint Maximin, Wavignies, au Syndicat intercommunal d'Aménagement et de Construction des Communes de l'Oise.

6. Remboursement local pétanque :

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal du montant de l'indemnité accordée par GAN assurances, suite au sinistre survenu au local de la pétanque le 1^{er} septembre 2012 soit :

- 132 634,60 € hors dommage/ouvrage qui sera payé par la compagnie d'assurances sur justificatifs.
- L'indemnité sera versée en 3 fois : - 15 000 € réglé le 12.12.2012 – 72 414 €: indemnité immédiate et 45 220,60 € : indemnité différée payable sur présentation de factures acquittées.

Il est précisé que ces travaux payés par la commune seront déclarés dans le cadre du FCTVA et de ce fait la commune récupèrera une partie de la TVA.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal de Fleurines approuve ce montant.

7. Signature d'une convention avec la DDT pour l'instruction des demandes d'urbanisme :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier émanant de la Préfecture expliquant que les autorisations d'urbanisme assurées actuellement par les Services de l'Etat devaient dans un proche avenir être reprises par les structures intercommunales.

De ce fait, une convention de mise à disposition entre les services de l'Etat et la Commune doit être signée jusqu'au 30 juin 2015 afin d'assurer la continuité de ce service.

Il conviendra avant l'échéance du 30 juin 2015 de mener des réflexions et des études permettant d'organiser et de programmer au sein de notre communauté de communes la reprise de ce service.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer cette convention.

8. Emprunt 2013 sur le budget de la Commune :

Claude BOUHELIER rappelle qu'un emprunt a été prévu sur le budget de la Commune et qu'il est souhaitable pour le financement des travaux de voirie rue des Frièges.

Il présente la proposition de la Caisse régionale du Crédit Agricole qui est la plus intéressante.

- Montant du Prêt : 100 000 euros
- Durée du prêt : 10 ans
- Taux d'intérêt fixe : 3.09 %
- Périodicité : trimestrielle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat de prêt afférent à cet emprunt avec la Caisse Régionale du Crédit Agricole.

9. Dossier à présenter dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) :

Monsieur Le Maire propose de présenter, dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'année 2014, le dossier suivant : création d'une réserve incendie rue de Verneuil

- L'estimation de ces travaux s'élève à 57 249.80 € HT.
- Le financement de ces travaux se répartit comme suit :
- Subvention espérée au titre de la DETR (50 %) : 28 624.90 €
- Autofinancement ou emprunt : 28 624.90 € HT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à présenter ce dossier au titre de la DETR.

10. Adhésion au Comité des Œuvres Sociales 60 :

Monsieur Le Maire présente la proposition de convention avec le Comité des Œuvres Sociales du Personnel Territorial de l'Oise – COS 60, en vue de faire bénéficier le personnel de la Commune de prestations sociales mais ne constituant pas un complément de rémunération.

En contrepartie, la Commune de Fleurines s'engage à régler une cotisation fixée à 0.79 % de la masse salariale brute inscrite aux articles 6411 et 6413 soit environ 2300 € par an.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au Comité des Œuvres Sociales 60 dans les conditions susvisées en faveur du personnel actif à compter du 1^{er} janvier 2014.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal de Fleurines donne son accord et autorise Monsieur Le Maire à signer la convention avec le COS 60.

Le Maire
Philippe FALKENAU

1^{ère} Adjointe
Eveline NICOLAS

2^{ème} Adjoint
Claude BOUHELIER

3^{ème} Adjoint
Bernard VERSCHELDEM

4^{ème} Adjoint
Maurice OUFELLI

5^{ème} Adjoint
Philippe HULOT

Conseillère Municipale
Sylvie BERTIN

Conseiller Municipal
Michel CAILLOUX

Conseillère Municipale
Sandra DINET

Conseillère Municipale
Mireille FALQUE

Conseillère Municipale
Cécile GAUVILLE HERBET

Conseiller Municipal
Stanislas HALAMA

Conseiller Municipal
Henri KIRIEL

Conseiller Municipal
Christophe KROL

Conseillère Municipale
Françoise LEDOUX

Conseiller Municipal
Guillaume MARECHAL

Conseiller Municipal
Jacky MELIQUE

Conseiller Municipal
Philippe PORCHER

Conseiller Municipal
Alain TROUVE